

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Wilaya de Tiaret
Daira de MEGHILA
Commune de SEBT
NIF: 14110804000.910**

Avis d'Attribution Provisoire

Conformément au article (65) du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, le Président de l'APC de **SEBT** informe l'ensemble des entreprises qui ont participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales N°03/2025 du projet « **Réalisation d'aménagement urbain a douar Ouled Haddi** Du : 18/01/2026 (**le quotidien d'Oran**) et du : 18/01/2026 (الدوري), que la procédure d'évaluation des offres du : **04/02/2026**. Conformément aux critères du choix cités dans le cahier des charges, a donné l'attribution provisoire comme suit :

Désignation des Lots	Entreprise	NIF	Montant en DA	DELAI	Points	obs
Réalisation d'aménagement urbain a douar Ouled Haddi	EURL ARBAOUI TRAVAUX Gérant ARBAOUI DJILALI	000538070232111	48.473.460.00 DA	03 mois	84.50 points	Moins disant

Toutes les entreprises qui ont participé à l'opération ont un délai de dix (10) jours à partir de la date de parution du présent avis dans les journaux ou le BOMOP pour s'adresser à Mr le Président de l'APC de SEBT pour d'éventuel recours.

Les soumissionnaires intéressés sont invités, de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, & ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

SEBT, le :

Le Président de l'A.P.C